

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1420

DÉTERMINATION DE L'IMPERMÉABILITÉ À L'EAU
DES SUPPORTS TEXTILES REVÊTUS D'ÉLASTOMÈRES OU DE PLASTIQUES

1^{ère} ÉDITION

Août 1970

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1420, *Détermination de l'imperméabilité à l'eau des supports textiles revêtus d'élastomères ou de plastiques*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 45, *Caoutchouc*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1420 qui fut soumis, en décembre 1967, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Allemagne	Inde	Pays-Bas
Australie	Iran	Pologne
Autriche	Irlande	R.A.U.
Espagne	Israël	Royaume-Uni
France	Italie	Suède
Grèce	Japon	Suisse
Hongrie	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie

Le Comité Membre suivant se déclara opposé à l'approbation du Projet :

U.S.A.

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

DÉTERMINATION DE L'IMPERMÉABILITÉ À L'EAU DES SUPPORTS TEXTILES REVÊTUS D'ÉLASTOMÈRES OU DE PLASTIQUES

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe les conditions d'essai pour mesurer l'imperméabilité à l'eau des supports textiles revêtus d'élastomères ou de plastiques. Le but de l'essai est de démontrer l'uniformité du revêtement et son pouvoir de résister au passage de l'eau dans des conditions de pression données.

2. PRINCIPE DE LA MÉTHODE

Le support textile revêtu est soumis à une pression hydrostatique d'une colonne d'eau de 1 mètre, pour vérifier qu'aucune trace d'eau ne traverse le revêtement.

Selon l'application du support textile revêtu l'essai est réalisé :

- 1) sur le support textile revêtu à l'état de présentation, ou
- 2) sur le support textile revêtu après certains essais de vieillissement artificiel.

3. APPAREILLAGE

L'appareillage est composé d'un serre-joint pour maintenir l'éprouvette, et d'un dispositif (par exemple un dispositif à niveau constant) pour alimenter une colonne d'eau dont le niveau peut être élevé, pour appliquer la pression à l'éprouvette.

Un réservoir à pression forme la partie inférieure du serre-joint et il est muni d'un orifice d'entrée et d'un orifice de sortie pour maintenir et relâcher la pression.

La partie supérieure du serre-joint est munie d'un dispositif approprié pour fermer le serre-joint sur l'éprouvette, de façon que celle-ci se trouve entre cette partie supérieure et le réservoir à pression. Des joints en élastomère doivent être utilisés de chaque côté de l'éprouvette pour assurer une plus grande résistance aux fuites sous pression. Une graduation doit être prévue pour indiquer la hauteur d'eau appliquée sur l'éprouvette.

4. ÉPROUVETTE

L'éprouvette doit être prélevée à au moins 0,10 m de la lisière et au moins 1 m de l'extrémité du rouleau ou de la pièce, son diamètre ou son côté doit être de 130 à 200 mm.